

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 16 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Sandrine REDON, Angélique STEUNOU, Kristell LE MAUFF, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Madame Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)

Secrétaire Madame Laura BLEVIN

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-19

CHOIX DU NOM DE RUES POUR LES LOTISSEMENTS « LES HAUTS DE LA BAIE » ET « TERTRE ROGER EST »

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON, Adjoint à l'Urbanisme, au patrimoine et à la Sécurité

Un permis d'aménager le lotissement « Les Hauts de la Baie », situé rue François Gouélo, a été accordé le 10 septembre 2020. Un premier permis de construire a été déposé.

De ce fait, il convient de choisir le nom de la rue de ce lotissement. Le thème des fleurs a été retenu en municipalité du 22 janvier 2020. La commission Environnement et Cadre de Vie, réunie le 27 janvier 2020, a proposé :

- Rue Simone Veil

Un permis d'aménager le lotissement « Le Tertre Roger Est », situé rue du Tertre Roger, a été accordé le 10 septembre 2020. Un premier permis de construire a été déposé.

De ce fait, il convient de choisir les noms des deux rues de ce lotissement. Le thème des fleurs a été retenu en municipalité du 22 janvier 2020. La commission Environnement et Cadre de Vie, réunie le 27 janvier 2020, a proposé :

- Rue du camélia
- Rue du silène

En conséquence, **je vous propose** :

⇒ d'adopter les noms de rues suivants :

- Rue Simone Veil
- Rue du camélia
- Rue du silène

⇒ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.